

**ARRÊTÉ n° 2025-670 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 06.10.2025**

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 39**

EFFECTIF LEGAL : 39

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 04.06.2026
Convocation faite
Le 22.05.2026**

**Délibération
N°2026-05-083**

**Subvention à l'Association
des Assistantes Maternelles
de Jour sur la Pointe 08
(AAMJ/P08)**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 28 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, et le jeudi vingt-huit mai à dix-sept heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : M. Fabien PRIGNON (à partir du point n°2026-05-066), Mmes Martine CONSOLARO (représentant Mme Valérie D'AMARIO), Marielle SAXE, M. Pascal GILLAUX, Mme Liliane PASSEFORT, M. Dominique BERNIER, Mme Magali CAPLET, M. Dominique HAMAIDE, Mme Angélique WAUTOT, M. Gérard DELATTE, Mmes Jennifer PECHEUX, Carole AVRIL, M. Claude WALLENDORFF (jusqu'au point n°2026-05-085), Mme Roseline MADDI, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Olivier DIEUDONNÉ, Mme Isabelle BODART, M. Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, MM. Cédric JAGIELSKI, Romain ZOLTOWLOS, Mme Carole ARIBI, M. Pierre JANIK, Mme Marion JACQUEMIN, MM. Christophe LÉONARD, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET, M. Philippe RAVIART.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Cédric JAGIELSKI), Fabien PRIGNON (jusqu'au point n°2026-05-065), Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Mme Valérie D'AMARIO (représentée par Mme Martine CONSOLARO), MM. Raphaël SPYT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Claude WALLENDORFF (à compter du point n°2026-05-086, pouvoir à Mme Roseline MADDI), Bernard DEFORGE (pouvoir à Mme Isabelle BODART), Mme Priscillia MAZZA (pouvoir à M. Olivier DIEUDONNÉ), M. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Philippe RAVIDAT), Mme Stéphanie CHACEL (pouvoir à M. Romain ZOLTOWLOS), M. Hacı-Durmus DEMIR.

M. Dominique HAMAIDE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la demande formulée par l'AAMJ/P08 pour être subventionnée afin d'organiser la « Journée Nationale des Assistantes Maternelles 2026 »,

Considérant le soutien de la Communauté à cette association dans le cadre de sa compétence d'accueil de la Petite Enfance, et, notamment des activités du Relais Petite Enfance (RPE),

Vu la délibération n°2023-03-055Bis du 28 mars 2023 par laquelle le Conseil de Communauté avait décidé de fixer le montant de la subvention pour les Journées Nationales des Assistantes Maternelles à 700 €, le cas échéant à 80% du montant supporté par l'association s'il est inférieur à cette somme, pour les années 2023, 2024 et 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** de verser une subvention annuelle pour la Journée Nationale des Assistantes Maternelles 2026, pour toute la durée du mandat,
- * **fixe** le montant de la subvention pour les Journées Nationales des Assistantes Maternelles à 700 €, le cas échéant à 80% du montant supporté par l'association s'il est inférieur à cette somme, pour la durée du mandat,
- * **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tout document afférent à cette décision.

Pour extrait conforme

Le Président
Mathieu SONNET

